

Dossier d'inscription 2019-2020 à remplir et nous retourner lors de l'une des journées d'inscription :

Samedi 31 août – 9h30/11h – Algeco Calvisson (parking face au gymnase) - Réinscriptions anciens élèves uniquement !

Samedi 31 août – 11h/13h – Algeco Calvisson (parking face au gymnase) – Pour tout le monde

Mercredi 4 septembre – 15h/19h – Foyer communal de Calvisson

Jeudi 5 septembre – 17h30/19h30 – Salle de danse, Le coin des arts, Clarensac (ancienne école)

Présence sur les forums des associations de Calvisson et Clarensac:

- Samedi 7 septembre – 10h/17h – Panomur, rue des entrepreneurs, Calvisson
- Dimanche 8 septembre – 9h/14h – Stade des crouzettes, Clarensac

CENTRE ARTISTIQUE ORATORIO

Fiche d'Inscription
2019-2020

1 fiche par discipline
(remplir le plus précisément possible)

~ Renseignements ~

★ Nom et Prénom de l'élève

Date de naissance Classe Allergies

Adresse Village

Tel Mail

★ Mère

Adresse

Tel Mail

★ Père

Adresse

Tel Mail

J'autorise le Centre Artistique Oratorio à utiliser ces données de contact afin de diffuser des informations relatives aux activités et à la vie du centre.

~ Activité ~

Musique Chant

Danse Autre (laquelle ?

Discipline (cours et niveau)

Lieu du cours Jour Heure

~ Pièces à fournir et Règlement ~

<p style="text-align: center;"><u>Pièces à fournir</u></p> <p><input type="checkbox"/> Photo d'identité</p> <p><input type="checkbox"/> Certificat médical (sauf instruments)</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de responsabilité civile au nom de l'élève</p> <p><input type="checkbox"/> Enveloppe timbrée, adressée au nom de l'adhérent</p>	<p style="text-align: center;">Réservé à l'administration</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p style="text-align: center;"><u>Règlement</u></p> <p><input type="checkbox"/> Montant cotisation =</p> <p><input type="checkbox"/> Adhésion : 20€ / famille autre(s) élève(s) lié(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Location de costumes</p> <p><input type="checkbox"/> Caution Costumes et Eveil musical : 80€ <u>par spectacle</u> autre(s) discipline(s) soumise(s) à caution :</p>	<p style="text-align: center;">Banque et n° de chèque(s)</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p>Nom Adhérent :</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les conditions. Par la signature de cette fiche d'inscription, vous cédez les droits à l'image et aux enregistrements vidéographiques et audio de votre enfant (ou de vous-même si vous êtes majeur) pour la promotion d'Oratorio sur tout support et sans limitation de durée.

Fait le

Signature de l'élève majeur ou du responsable légal

REGLEMENT INTERIEUR – Année 2019/2020

Centre Artistique Oratorio - Centre de Formation et de Création Artistique

Article 1 : Constitution des dossiers d'inscription

Un dossier d'inscription est à remplir pour chaque adhérent. Une liste des pièces à fournir obligatoirement est indiquée. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et l'élève refusé en cours.

Documents pour la constitution du dossier : la fiche d'inscription, L'attestation de responsabilité civile, Le certificat médical de moins de 3 mois (pour la danse, la comédie musicale), l'intégralité du paiement, le chèque de caution (rendu en fin d'année) pour les costumes, le chèque de location pour les costumes (chèque qui sera encaissé fin Décembre), une photo d'identité et une enveloppe pré-timbrée. Un dossier incomplet rend caduque l'inscription au centre et aux cours.

Article 2 : Paiement des cotisations pour l'année 2019/2020, au maximum en 8 fois, par chèques à remettre au mois de Septembre, lors de l'inscription. Les chèques vacances ne seront acceptés que jusqu'au 31 décembre 2019. Solde de tout compte au 1er Mai 2020. Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3 : Oratorio suit le calendrier scolaire. Les auditions et spectacles de fin d'année marquent l'arrêt des cours.

Article 4 : La responsabilité du Centre n'est plus engagée dès la sortie des cours, répétitions et galas. En aucun cas le Centre n'assurera la garde des élèves hors temps des répétitions et cours.

Article 5 : Le respect des personnes, des lieux, du matériel est de rigueur. Le non-respect de ces règles entraînera la responsabilité de l'adhérent, toute dégradation matérielle sera à charge de l'adhérent ou du responsable légal. La politesse, le respect de l'autre et de tous les personnels sont attendus de chacun. Toute forme de discrimination, propos ou violence qui portent atteinte à la dignité de la personne sont prohibés.

Article 6 : En cas d'absence du professeur, celui-ci sera remplacé ou le cours rattrapé dans la mesure du possible et selon la disponibilité des locaux. Un seul créneau de rattrapage pourra être proposé. Dans le cas de l'absence de l'élève le cours ne sera pas rattrapé. Aucun parent ni ami ne sera admis durant le déroulement du cours, excepté à la demande du professeur. La ponctualité est de rigueur. L'appel sera fait à chaque cours. Les absences doivent être signalées aux professeurs. L'assiduité est recommandée dans le cadre des enseignements que dispense le Centre. La direction se réserve le droit d'exclure des représentations tout élève dont les absences ou le comportement portent préjudice au bon déroulement des cours et projets. Le bureau peut refuser l'inscription d'un adhérent ou exclure un adhérent si son comportement nuit au bon fonctionnement du Centre.

Article 7 : Tenue vestimentaire

Une tenue décente et adaptée est requise. Pour les cours de danse, une tenue sera exigée par discipline et par degré. Pour le cas des manifestations et des représentations (danse, chorale, musique) une ou plusieurs tenues spécifiques seront demandées aux adhérents. Certains éléments pourront être fournis par le Centre. Un chèque de caution est à fournir avec la fiche d'inscription et un chèque de location également. Les costumes doivent être rendu propres. Aucun bijou ni portable ne sont autorisés pendant les cours, répétitions et spectacles. Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte et/ou vol de ces objets interdits.

Article 8 : Substances illicites

Le Centre Artistique Oratorio ne tolérera en aucun cas la consommation ou la possession de substances illicites, alcools, cigarettes par ses adhérents ou ses professeurs dans ses locaux, ses cours ou sur les lieux de représentations et manifestations diverses. Si quelqu'un est pris avec des substances illicites, le renvoie sera immédiat

Article 9 : Dispositions spécifiques aux manifestations et représentations

Des répétitions exceptionnelles seront mise en place et obligatoires en vue des représentations pour les adhérents participant à celles-ci. Les différentes représentations sont payantes.

Article 10 : Cession du droit à l'image

L'élève, s'il est majeur, ou son responsable légal, cède sans contrepartie financière à l'association Centre Artistique Oratorio son droit à l'image et aux enregistrements sonores et vidéo, dans le cadre strict des activités liées au Centre et dans les conditions et limites décrites ci-après. Le Centre pourra réaliser ou faire réaliser des prises d'images fixes ou animées (photographies ou vidéos) avec ou sans enregistrement sonore ainsi que des prises de sons dans toutes les activités ordinaires et extraordinaires du Centre (répétitions, concerts, spectacles, sorties, repas ou manifestations) par quelque procédé que ce soit, connu ou inconnu. Le Centre pourra utiliser les enregistrements décrits ci-dessus à des fins de promotion et de financement de ses activités et ce par quelque moyen ou procédé que ce soit, connu ou inconnu (DVD, CD, cassette audio ou vidéo, tout support numérique, site internet, plaquettes de communication et/ou publicitaires, affiches, représentations sur grand écran), en France et dans tout pays du monde. Cette présente autorisation est valable toute la durée de l'adhésion au Centre et se prolonge sans limitation de durée pour les enregistrements réalisés durant la période d'adhésion. Afin de s'assurer de la propriété intellectuelle relative à la production de spectacles, toute diffusion d'enregistrements, de quelque nature et par quelque procédé que ce soit par des tiers (parent, famille, professeur, ami d'élèves ou spectateur) d'activités, spectacles, auditions ou répétitions relatifs au Centre sont interdites.